

COMMUNE  
d'AUSSAC-VADALLE  
CHARENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil quatorze, le vingt huit avril à dix-huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 04 |
| Présents    | 04 |
| Votants     | 03 |

Date de convocation du conseil d'administration : 24 avril 2014

Présents : M. LIOT Gérard, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme COUSSAUD Béatrice, M. BERGER Xavier

Absents :

Madame COUSSAUD Béatrice a été élue secrétaire de séance

### OBJET :

#### *Approbation du compte administratif 2013 du Centre Communal d'Action Sociale*

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2013.  
Le Président se retire et Madame GUILBAUD Marlyse prend la présidence.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2013 qui s'établit à 2281,65 € pour les dépenses de fonctionnement et 2720,87 € pour les recettes de fonctionnement.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

*En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.*

Fait et délibéré les mêmes ans,  
mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT